



Saint-Cloud

recueil des textes officiels de la ville • mai 2021/n°215

SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 20 mai 2021	pages 1 à 18	■ État civil	page 20
■ Actes d'urbanisme	page 19	■ Qualité de l'eau	page 21

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU JEUDI 20 MAI 2021 COMPTE-RENDU ANALYTIQUE EN VISIOCONFÉRENCE

*(En vertu de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 6, alinéa II, de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire)
Publication et affichage en date du 28 mai 2021.*

Appel : 31 présents.

Capucine du SARTEL, Anne COVO, Laurent MONJOLE et Pauline GEISMAR ont donné pouvoir respectivement à Ségolène de LARMINAT, Jacques GRUBER, Jean-Christophe PIERSON et Éric BERDOATI.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du **Conseil municipal du 25 mars** est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des **44 décisions** qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Marchés de travaux et missions consécutives (7 décisions) :

- Piscine municipale des Tourneroches : Mise en œuvre d'un plafond tendu acoustique ; dépose et réfection de l'isolant (4 décisions) ;
- Candidats retenus pour présenter leurs projets dans le cadre du concours de maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et l'extension des 3 Pierrots ;
- Modification n° 1 aux lots 1 et 2 du marché d'aménagement de locaux associatifs 3 bis, rue Joséphine ;
- Modification n° 1 au marché pour l'aménagement d'un local d'archives dans les Bureaux de la Colline.

Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (13 décisions) :

- Accord-cadre modifié pour la maintenance préventive, curative et évolutive du dispositif de vidéo-protection ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : renouvellement de la délégation de service public de la restauration collective ;
- Mise en place et suivi de la qualité microbiologique des productions alimentaires ;
- Accord-cadre pour l'entretien des espaces verts ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : suivi d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation ;
- Accord-cadre pour le nettoyage des bâtiments communaux ;
- Protocole avec le Conseil départemental pour la diffusion et l'utilisation de données cadastrales ;
- Achat et maintenance d'appareils multifonctions ;
- Mise en œuvre et location d'un échafaudage de service ;
- Prestation de service pour la régie publicitaire du magazine municipal ;
- Location de batteries pour les véhicules électriques de la Ville ;
- Locations de courte durée de véhicules légers (2 décisions).

Affaires juridiques et domaniales (19 décisions) :

- Avenant à la convention d'occupation précaire d'un local pour un centre médical d'urgence ;
- Mise à disposition de la Ville, hors temps scolaire, du gymnase départemental affecté au collège Gounod ;
- Pose et dépose de mobiliers urbains ;
- Prestations de ventes aux enchères publiques en ligne ;
- Dépôt pour cinq ans au musée des Avelines de l'huile sur toile de Jean Pierre Franque intitulée Elisabeth d'Orléans
- Avenants aux prêts du département des Hauts-de-Seine, des villes de Tours et de Nancy, de monsieur Patrick Heinstein pour l'exposition La princesse Palatine (1652-1722), *la plume et le Soleil* au musée des Avelines (4 décisions) ;
- Acceptation des indemnités d'assurances ;

- Accord-cadre pour l'achat de fournitures de bureau, scolaires, de matériels pédagogiques et de travaux manuels ;
- Modification de l'accord-cadre pour l'achat de fournitures, de produits et de matériel d'entretien ;
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements (2 décisions) ;
- Location de la salle de la Porte jaune à une association ;
- Mise à disposition de salles à diverses associations (4 décisions).

Finances (1 décision) :

- Réalisation d'un emprunt d'un million d'euros auprès du Crédit Agricole.

Manifestations municipales (3 décisions) :

- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux 3 Pierrots.

Régies municipales (1 décision) :

- Avenant n° 8 à la régie d'avances pour les dépenses effectuées par la direction des Finances.

COMMUNICATION DU MAIRE

Mes Chers Collègues,

Le centre de vaccination de Saint-Cloud a ouvert ses portes lundi 17 mai dernier. Jean-Christophe Pierson va dans quelques instants vous préciser, lors de son intervention, les conditions d'accès et de fonctionnement du centre. Je voudrais cependant remercier vivement l'ensemble des professionnels qui se mobilisent pour le faire fonctionner avec compétence et efficacité. Qu'ils soient personnels de santé ou personnels administratifs, leur engagement permet au centre de fonctionner dans les meilleures conditions avec une prise en charge du patient exemplaire. Un grand merci à tous.

Mes Chers Collègues, nous vivons depuis hier, les premières étapes du déconfinement et chacun a pu apprécier le bonheur de boire un café en terrasse. Mais je voudrais rappeler aux Clodoaldiens nombreux qui nous regardent que tous les commerces ont rouvert leurs portes et pas seulement les bars et restaurants. Depuis hier, le couvre-feu étant reporté à 21h, vous pouvez retourner faire vos courses dans les magasins appelés injustement non-essentiels et pourtant si

indispensables. Évidemment cette pleine et entière réouverture se réalise pour l'instant dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Chères Clodoaldiennes, chers Clodoaldiens, je puis vous assurer que tous les commerçants de Saint-Cloud vous attendent au sein de leur commerce avec enthousiasme.

Ce soir, nous allons adopter le compte administratif pour l'exercice budgétaire 2020. Ce compte administratif présente un excédent de 5 772 104,31 €. Nous vous proposerons dans quelques instants d'affecter 3 554 286,25 € en section d'investissement et 2 217 818,06 € en section de fonctionnement. Au-delà de la réalité des chiffres, plusieurs enseignements sont à tirer de cette situation excédentaire. La première, la plus évidente est que notre budget est en excédent. Cette situation n'est pas le fruit du hasard mais bien la volonté politique pleinement assumée de mener avec ténacité, et ce depuis plusieurs années, une gestion saine et rigoureuse de nos finances publiques et donc de notre budget municipal. Pourquoi le faisons-nous ? La première raison ou plus exactement la raison première devrais-je dire est la suivante : il ne peut y avoir d'indépendance ou d'autonomie sans excédent. Autrement dit, l'excédent est le garant de l'indépendance et de l'autonomie des collectivités. À mes yeux ce sujet est fondamental. La crédibilité de l'action publique réside principalement dans sa capacité à gérer l'argent public avec sérieux, rigueur et responsabilité. Le budget est un tout et son équilibre est un exercice difficile qui demande constance, clarté dans les choix et détermination au quotidien. Croyez-moi vendre du rêve est plus aisé que gérer en responsabilité. Mais vendre du rêve pose un problème : celui du jour où l'on se réveille. Depuis 1976, le budget de l'État est déficitaire. Nous en sommes aujourd'hui à plus de 2 650 milliards de dette publique. Il y a un moment où cela va finir par se voir. À Saint-Cloud, on m'a reproché de ne pas faire rêver. Je laisse ces raisonnements à ceux qui ont fait le choix de quitter le terrain noble de la politique et du débat d'idées pour faire de la communication et du divertissement. La politique est une chose sérieuse et si l'on veut à juste titre être représenté par des élus responsables alors il est primordial de débattre du fond.

La gestion d'une collectivité locale est un marqueur qui va devenir difficile à analyser. Effectivement, en supprimant une de ses principales ressources propres qu'est la taxe d'habitation, il va être à l'avenir beaucoup plus difficile de juger la capacité

à gérer la commune. Je me suis déjà exprimé sur la suppression de la taxe d'habitation, mais voilà bien une raison supplémentaire de dénoncer une nouvelle fois cette mauvaise décision qui affaiblit terriblement les communes de France. Quels seront demain les critères qui permettront aux administrés d'évaluer avec justesse la gestion communale ? La question reste posée.

Malgré tout cela, la majorité garde le cap : celui de l'adéquation de la réalisation de grands projets indispensables au maintien et au développement de l'attractivité de Saint-Cloud avec une gestion saine et rigoureuse de notre budget. Finalement, développer et gérer c'est bien cela la modernité, faire rêver et dépenser sans compter, laissant à d'autres le soin de payer un jour l'addition, rappelle les politiques du passé qui ont amené notre pays là où il en est.

Après plus de quinze siècles d'histoire, Saint-Cloud est une ville moderne parce qu'elle a su respecter son passé, préserver le présent et préparer l'avenir.

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Ségolène de LARMINAT, première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Les 3 Pierrots et le musée des Avelines ont rouvert ce mercredi 19 mai avec une jauge de 35 % pour le cinéma et de 8 m² par personne au musée.

■ **Animation dans la rue** : Avant de pouvoir accueillir à nouveau du public aux 3 Pierrots, des comédiens ont soufflé des poèmes à l'oreille des Clodoaldiens de passage au marché samedi 8 mai ; ils ont distribué des ordonnances poétiques. Cette animation a rencontré un beau succès.

■ **Les 3 Pierrots** : Le cinéma a rouvert avec une programmation très riche et de nombreuses séances en fin d'après-midi dans le respect des horaires du couvre-feu. Ce soir, le spectacle *Désaxé* a permis aux Clododaldiens de retrouver le bonheur de s'émouvoir, de voyager et de rire ensemble. Les prochains spectacles seront : *Le Syndrome du banc de touche*, proposé jeudi 27 mai, en partenariat avec le Pôle Sportif de la Ville qui en est remercié ; la pièce *Antigone* aura lieu samedi 5 juin hors les murs au « théâtre de

verdure » des Avelines, devant le musée. Il faut remercier les différents services qui se mobilisent pour la tenue de cet évènement dans les meilleures conditions. La traditionnelle *Revue de saison* est prévue jeudi 10 juin. Ce sera l'occasion de présenter la saison 2021-2022 préparée dans l'ombre pendant le confinement avec une place particulière réservée à l'humour dont nous avons tous besoin.

■ **La médiathèque** : Une exposition de photographies *Un autre regard sur les bibliothécaires* est proposée actuellement grâce au regard de Jacek Bajkowski, agent municipal, qui fait découvrir comment les bibliothécaires ont su s'adapter pour continuer à exercer leur métier. L'opération Recycle Livres (vente de documents à 1 €) aura lieu samedi 29 mai dans le jardin des Avelines.

■ **Le musée des Avelines** : L'exposition La princesse Palatine (1652-1722), *la plume et le Soleil* est prolongée jusqu'au 27 juin. Il faut remercier tous les prêteurs qui ont accepté de confier leurs œuvres jusqu'à cette date. Dans le respect des dispositions sanitaires, les visites guidées de groupes reprendront à partir du mercredi 9 juin tous les mercredis, samedis et dimanches à 15 h sur réservation. Les ateliers pour enfants redémarrent cette semaine. Afin d'accueillir davantage de public, quatre nocturnes jusqu'à 20 h seront proposées les 11, 18, 24 et 25 juin avec des visites guidées à 18 h 30. Des conférences en ligne ont permis de présenter d'une part l'exposition et d'autre part la restauration des décors peints du chœur de l'église Saint-Clodoald. Elles ont remporté un grand succès. Une prochaine conférence en ligne *Marly, un palais des fées pour le roi* avec Géraldine Chopin a lieu mardi 25 mai à 18 h 30.

■ **Le Carré** : L'ouverture du centre de vaccination implique l'indisponibilité de la salle du Grand Livre pour les activités associatives et les spectacles de fin d'année. Il faut remercier tous les partenaires, associatifs notamment, qui font preuve d'adaptation et le personnel municipal qui s'efforce de trouver des lieux et des dates pour redéployer les différents évènements.

■ **L'ECLA** : Les activités en intérieur, à l'exception du sport et de la danse pour les adultes, ont pu reprendre cette semaine. La brochure des activités pour la saison 2021/2022 paraît fin mai et les inscriptions débutent dès mercredi 9 juin. Dans le cadre du dispositif Première Seine du Festival Rock en Seine, l'ECLA organise, en partenariat avec la Région Île-de-France et la Ville, la 2^e

édition du Tremplin lycéens pour les Hauts-de-Seine samedi 29 mai de 15 h à 19 h, Il s'agit d'une initiative culturelle à destination des jeunes amateurs de musique qui vise à faire vivre une expérience unique. Six groupes, sélectionnés par un jury de professionnels, pourront jouer sur scène pendant le festival cet été, si les conditions sanitaires le permettent.

■ **Le Conservatoire** : Le spectacle des *Petits Faust* sera présenté aux 3 Pierrots dimanche 13 juin à 17 h. Cette grande comédie en chansons associe toute l'équipe des professeurs et les élèves chanteurs.

Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

Santé

■ **La campagne de vaccination contre la COVID-19** : Le centre de vaccination de notre ville a ouvert au Carré rue d'Orléans ce lundi 17 mai au matin. En trois jours, plus de 600 personnes ont déjà reçu une première dose de vaccin. Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Les rendez-vous se prennent sur www.doctolib.fr. Le vaccin administré est le Pfizer. Le centre, qui reçoit actuellement 800 personnes par semaine, devrait vacciner près de 2 000 personnes par semaine dès lundi 31 mai. Des ouvertures en soirée et le samedi sont envisagées à court terme pour permettre aux personnes qui travaillent de se faire vacciner. Les informations sont mises à jour régulièrement sur le site Internet de la Ville. Les premiers retours sont extrêmement positifs. La mobilisation de tous a été exemplaire. Il faut remercier en particulier le personnel médical et paramédical qui a répondu présent aux sollicitations du médecin référent du centre le docteur Oberkampf accompagné par le docteur Bourgeois. Plus de 50 professionnels sont mobilisés, sans oublier Caroline Chaffard-Luçon, notre chef de centre. Il faut souligner le travail remarquable de rigueur et de professionnalisme réalisé par toutes les équipes de la Ville – dont la cellule de vaccination – placées sous la supervision de Marie Sangouard qui en est remerciée tout particulièrement.

Social

■ **Analyse des besoins sociaux** : Le document de restitution a été partagé avec tous les membres du Centre communal d'action sociale lors de la

réunion du 18 mai. Deux problématiques spécifiques vont en être extraites et feront l'objet de groupes de travail, à la rentrée prochaine.

Brigitte PINAULDT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable

■ **Opération sans plastique sur le marché de Stella Matutina** : L'association Saint Cloud Sans Plastique propose de mener une action sur le marché des Avelines où elle sera présente samedi 5 juin. Elle consiste à inciter les clients du marché à apporter leurs propres récipients réutilisables afin de limiter la consommation d'emballages en plastique vendus avec certaines denrées alimentaires. Les commerçants y sont très favorables. Les membres de l'association expliqueront les modalités et les objectifs de cette opération. Une campagne d'information sera menée préalablement auprès des Clodoaldiens.

■ **Permanence de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)** : Un expert en maîtrise de l'énergie reçoit gratuitement les Clodoaldiens les premiers vendredis de chaque mois à l'hôtel de ville, de 13 h 45 à 17 h 45, sur rendez-vous, à partir du 4 février 2021. Ce service s'adresse aux particuliers, aux copropriétés et aux entreprises qui souhaitent réduire leur consommation énergétique. Depuis sa mise en place, treize personnes (dont dix Clodoaldiens) ont été reçues en entretien lors des quatre permanences organisées depuis début février. Les sollicitations concernent majoritairement des projets de rénovation énergétique en maison individuelle avec parfois des contraintes architecturales, mais aussi des conseils sur le choix des systèmes de chauffage. Les copropriétés sollicitent aussi l'ALEC pour des conseils comme le changement de chaudière ou l'individualisation des charges de chauffage.

■ **Désimperméabilisation de la cour de la maternelle de l'école du Val d'or** : Les travaux débuteront cet été afin que les élèves puissent en profiter dès la rentrée de septembre. La cour sera partagée en îlots de verdure, étant plus ombragée avec des espaces calmes et des espaces de jeux qui seront harmonieusement répartis.

■ **Lieux de refuge pour les insectes** : 20 hôtels à insectes ont été installés dans la ville. L'objectif est de créer des lieux de refuge en milieu urbain pour les insectes et sensibiliser la population à la protection de la biodiversité.

■ **Projet Valo Mégot** : La collecte par une entreprise de réinsertion a permis de collecter environ

23 500 mégots depuis sa mise en place début mars. Avec le déconfinement, il sera possible de mesurer davantage l'impact de cette opération à proximité des bars et restaurants de la ville.

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation

■ **Situation sanitaire dans les écoles** : Le dernier protocole mise en place par l'Éducation nationale a prévu la fermeture de classe en cas d'enfants ou d'enseignants positifs ou cas contacts. Ainsi trois classes de maternelle (Centre, Val d'or et Montretout) et treize classes des quatre écoles élémentaires de la Ville ont dû fermer depuis le retour des vacances de Pâques. Ce jeudi 20 mai, plus aucune classe n'était fermée. Un dépistage salivaire a été décidé par l'ARS mardi 25 mai à l'école élémentaire du Val d'or, établissement qui a eu le plus de classes fermées.

■ **Accueils de loisirs** : Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} au 15 juin pour le mois de juillet, et du 1^{er} au 30 juin pour le mois d'août.

■ **Séjours de vacances** : 421 enfants de Saint-Cloud partiront en juillet et août pour se ressourcer et connaître l'apprentissage de la vie en collectivité dans de belles localités comme Piriac-sur-Mer, Seignosse, Cap Breton, Biscarosse, Gouville-sur-Mer, Boyardville...

■ **Carte scolaire** : L'Inspection académique prévoit 94 classes ouvertes à Saint-Cloud à la rentrée : 37 maternelles et 57 élémentaires, prenant en compte la fermeture d'une classe en élémentaire à Montretout. Il y a eu à ce jour 282 nouvelles inscriptions : 252 en maternelle et 30 en élémentaire. Les futurs effectifs, considérant aussi les désinscriptions, devraient être plus précis en juillet.

■ **Consultation sur la restauration scolaire** : Les résultats de cette consultation, lancée dans le cadre du prochain renouvellement de la délégation de service public, seront mis en ligne en juin sur le site Internet de la Ville ; ils seront présentés mardi 8 juin aux parents d'élèves qui ont contribué à son élaboration.

Capucine du SARTEL, adjointe au maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité, excusée, rapportée par Ségolène de LARMINAT

■ **Rénovation de la chaussée boulevard de la République** : Le Département va procéder à la rénovation de la couche de roulement du boule-

vard de la République, dans la partie comprise entre la rue de Buzenval et la rue de l'Avre ; une fermeture totale de la voie sera nécessaire durant les deux nuits du 2 et 3 juin, avec un plan de déviation mis en place pour la circonstance.

■ **Réfection de la rue Tahère** : Elle aura lieu au mois d'août. Les études préparatoires au chantier ont débuté.

■ **Mobilités douces dans le quartier Pasteur/Magenta** : Certains tronçons de ce quartier seront limités à 30 km/heure. Un double-sens cyclable va être matérialisé rue Tahère et rue des Tennerolles.

■ **Dispositifs pour les cyclistes** : La Ville va installer des stations de gonflage : trois stations seront mises en place devant le Centre commercial du Monoprix, rue du Mont-Valérien et devant la gare routière ; deux stations de gonflage et de réparation sont prévues devant la mairie et à la station du Tram des Milons.

Olivier BERTHET, adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

Urbanisme

■ **Écuries Malaquais** : La rénovation de ce bâtiment, situé avenue du Palais, débute début septembre. Le CROUS et les concepteurs du projet doivent y créer 58 logements étudiants qui augmenteront le nombre de logements sociaux sur la ville. Le permis de construire a été déposé début mai et la livraison est prévue en juillet 2022. Le coût des travaux est évalué à 6 300 000 €. Le maire rappelle qu'il avait saisi pour la première fois le Centre des monuments historiques en 2008, sollicitant la réhabilitation de ce bâtiment situé face au Carré.

■ **Commission de déclaration préalable de travaux** : Elle s'est réunie à deux reprises depuis la dernière réunion du Conseil municipal du 25 mars. 151 dossiers ont été étudiés depuis juin 2020. Il faut remercier les membres de la majorité et de l'opposition pour leur participation très active.

Défense nationale

■ Christopher PATTE, gendarme qui pourrait être sélectionné aux Jeux Olympiques de Tokyo dans l'épreuve de pentathlon moderne, est intervenu au collège Gounod mardi 18 mai de 10 h à 12 h, pour témoigner sur le parcours sportif. Cette

rencontre était organisée par le Centre du service national qui dépend du ministère des Armées.

Anciens combattants

■ **Cérémonie du 8 mai 1945** : Il faut remercier toutes les personnes présentes à cette célébration de la victoire ainsi que l'ensemble des services municipaux qui l'ont organisée.

Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille, excusée, rapportée par Jacques GRUBER

■ **Commission d'attribution des places en crèche** : Elle s'est tenue vendredi 7 mai. Les courriers ont été adressés aux familles les 19 et 20 mai. Par mesure de sûreté, un envoi par mail est également effectué. Anne COVO remercie les équipes de la Petite enfance pour tout le travail accompli, notamment au cours de ces dernières semaines.

■ **Fermeture de la Pentecôte** : Les crèches sont fermées lundi 24 mai.

Marc CLIMAUD, adjoint au maire délégué au Sport

■ **Reprise des activités dans les installations sportives** : Les gymnases sont enfin ouverts pour tous les mineurs ; les associations commencent à reprendre leurs activités. Les adultes peuvent pratiquer le sport en intérieur dès mercredi 9 juin. Les sports de contact pourront être de nouveau pratiqués à partir du mercredi 30 juin.

■ **Stages d'été de l'École des sports** : Ils se dérouleront du mercredi 7 au vendredi 9 juillet et du lundi 23 au vendredi 27 août. 60 places sont disponibles pour les enfants de 6 à 12 ans. À ce jour, on note 55 % de remplissage pour le mois de juillet et 23 % pour le mois d'août.

■ **Dématérialisation des inscriptions à l'École des Sports** : Plus de 600 enfants sont concernés par cette opération qui sera effective lundi 7 juin pour les activités terrestres et lundi 12 juillet pour les activités aquatiques.

■ **Information** : Une joueuse de l'équipe féminine de Volley Pro en équipe de France participera aux prochains championnats d'Europe.

Marc CLIMAUD et les membres du Conseil municipal adressent leurs sincères condoléances à la famille de Pierre-Yves RAMBAUD, président de la section natation de l'UAS, décédé des suites de la COVID-19.

Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Commerce et artisanat

■ **Soutien au commerce et à l'artisanat : Le Printemps des commerçants et des restaurateurs**

Les commerces dits non-essentiels ont enfin pu rouvrir après de longs mois de fermeture, les restaurants et les cafés peuvent enfin accueillir leurs clients en extérieur sur des terrasses aménagées. La Ville a mis tout en œuvre pour faciliter l'aménagement de celles-ci en permettant des extensions quand cela était possible et en rendant gratuite l'occupation du domaine public.

L'opération Le Printemps des commerçants et des restaurateurs est organisé par la Ville du 28 mai au 20 juin 2021 :

- **À partir du vendredi 28 mai**, les quartiers Centre/Village et Coteaux/Bords de Seine seront parés de fleurs et de papillons géants. Un grand concours photo y est organisé. Les photographes amateurs sont invités à poster sur Instagram, avant le 18 juin, leurs plus belles photos des rues fleuries avec le hashtag #maruefleuriesaintcloud. L'auteur de la plus belle photo sera récompensé par un bon d'achat d'une valeur de 100 € à valoir chez les commerçants de l'association Saint-Cloud Commerces.

- **Du mardi 1^{er} juin au dimanche 20 juin** : un concours de dessins est organisé pour les 5/12 ans sur le thème : « une fleur/un commerce ». Les gagnants seront répartis en deux catégories d'âge. Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés par de très beaux lots offerts par l'association Saint-Cloud Commerces.

- **Du mercredi 9 juin au dimanche 20 juin** : un jeu de tickets à gratter, remis par les commerçants, est organisé en partenariat avec l'association Saint-Cloud Commerces. Les lots seront constitués de bons d'achat de 10 € à valoir chez les commerçants de l'association participants.

■ **Animations sur les marchés forains** : À l'occasion de la fête des Mères, un jeu de tickets à gratter est proposé samedi 29 mai au marché de Stella Matutina et dimanche 30 mai au marché des Milons. Artisans et créateurs clodoaldiens, certains labellisés, seront présents sur les deux marchés. Les gagnants du jeu se verront remettre un panier artisanal brodé avec l'inscription « J'aime Saint-Cloud ». Ce panier sera mis en

vente dès mardi 1^{er} juin chez certains commerçants de l'association Saint-Cloud Commerces. L'association Saint-Cloud à vélo sera présente sur le marché de Stella Matutina samedi 5 juin et sur le marché des Milons dimanche 6 juin pour le gravage antivol des vélos.

■ **Vie commerciale : Quartier Coteaux/Bords de Seine** : un traiteur Oriental s'est installé avenue de Longchamp.

Développement économique

Les associations travaillant en lien avec la Ville dans le cadre de l'emploi et de la création d'entreprises interviennent à nouveau dans les locaux mis à leur disposition à l'Espace emploi, rue du Mont-Valérien.

■ **Séminaire sur Internet** : La Ville a organisé un *webinaire* mardi 18 mai, avec les étudiants membres de la junior Entreprise de l'école Skema Business School, implantée récemment à Suresnes. L'objectif était de présenter leur offre de service aux entreprises et créateurs d'entreprises de Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson. Une trentaine d'entreprises y ont participé.

■ **Concours Made in 92 organisé par la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine** : Une entreprise clodoaldienne, Finovax, spécialisée dans la détection de faux documents, a été sélectionnée pour la demi-finale nord organisée mercredi 26 mai en version digitalisée (sur 560 candidatures, 48 demi-finalistes ont été sélectionnés et concourront dans sept catégories).

■ **Aides aux entreprises** : Six entreprises clodoaldiennes ont obtenu pour 2021 (de janvier à mai) une avance remboursable du fonds de résilience Île-de-France et collectivités (de 10 000 € à 40 000 €). Sur 2020/2021, 31 entreprises ont obtenu le fonds d'aide à la relance des commerces et douze entreprises ont bénéficié d'un chèque numérique.

Nicolas PORTEIX, adjoint au maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

■ **Grands projets** : Les commissions d'appel d'offres et de marché adapté des 10 et 19 mai ont sélectionné les entreprises attributaires des principaux lots du projet de construction du marché des Avelines, plus généralement de l'îlot des Avelines. Après quelques semaines de préparation, débutera cet été le chantier de ce très beau projet architectural composé d'une grande halle,

d'un parking souterrain, et d'une place avec une brasserie et un commerce. Les riverains recevront auparavant une communication leur détaillant les différentes phases du chantier.

■ **Finances** : Il faut remercier la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris suite à trois notifications de subventions. Région : 157 434 € pour la rénovation du terrain de football des Coteaux et 88 183 € pour le projet des Avelines (désimperméabilisation et végétalisation des espaces); MGP : 109 765 € pour le projet des Avelines (lien paysager et toitures végétalisées).

- La Dotation Globale de Fonctionnement, notifiée pour l'année 2021, représente un montant de 1 015 119 €, soit une baisse de 20 % entre 2020 et 2021 ! L'inscription budgétaire est de 1 150 000 €, soit un recul de 134 881 €. Cette diminution de la dotation de l'État, qui se poursuit année après année, est fort regrettable. Par ailleurs, la Ville est toujours en attente des notifications concernant les péréquations pour l'année 2021.

Sacha GAILLARD, adjoint au maire délégué à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales) et à la politique de handicap

■ **Assesseeurs pour les élections départementales et régionales** : Elles se tiendront les 20 et 27 juin prochains. Le doublement des assesseurs, prévu pour assurer le bon déroulé du scrutin, nécessite une mobilisation massive des Clodoaldiens inscrits sur les listes électorales, volontaires pour assumer ces missions. Il suffit de remplir le formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville ou sur les réseaux sociaux.

■ **Candidatures pour les élections départementales et régionales** : On relève quatre binômes de candidats dans le canton de Saint-Cloud pour le renouvellement des sièges au Conseil départemental. Il y aura onze listes en concurrence pour les élections régionales en Île-de-France.

■ **Liste électorale** : À ce jour, il y a 19 028 électeurs inscrits sur notre commune avec 912 inscrits supplémentaires depuis la dernière commission de contrôle des listes électorales du 20 février 2020. La prochaine commission, qui a pour principale mission de s'assurer de la régularité de la liste électorale, se réunit jeudi 27 mai à 18h.

■ **Cartes d'électeurs** : Les nouveaux inscrits recevront leur carte dans la semaine du 31 mai 2021.

■ **Modification d'emplacement de bureaux de vote** : Les électeurs qui subissent une modifica-

tion d'emplacement de leurs bureaux de vote seront avisés par courrier. Ainsi deux bureaux de vote des Avelines seront déplacés à la médiathèque et trois bureaux de vote du groupe scolaire des Coteaux seront installés au gymnase Saint-Exupéry.

Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

■ **Sécurité** : Comme mentionné lors du précédent conseil, plusieurs faits délictueux, en liaison avec des phénomènes de bandes, avaient été déplorés fin janvier, début février, en particulier autour du lycée Alexandre-Dumas et du collège Émile-Verhaeren. Ces faits de gravité avérée avaient conduit à plusieurs interpellations. Le maire a réuni lundi 29 mars les chefs d'établissement des lycées et collèges publics de la Ville en présence de madame la commissaire, du chef de la police municipale et du conseiller délégué à la sécurité publique pour analyser ces phénomènes et tout mettre en œuvre pour les prévenir. Les premiers résultats sont probants en termes de prévention. En effet, ces derniers jours, des conflits entre jeunes ont pu être désamorçés avant qu'ils ne dégénèrent grâce aux informations partagées et à l'intervention active de l'APAJ auprès de jeunes concernés.

■ **Vidéoprotection** : Le projet d'extension sur la commune se poursuit. Après une phase de cadrage et de préparation réalisée en collaboration avec la Police nationale, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué à la société TPF ingénierie. Cette société accompagnera la Ville lors de la phase de conception pour l'étude de faisabilité puis pour l'étude d'implantation et d'intégration; elle interviendra aussi lors de la phase de consultation, de sélection des entreprises et enfin pour le suivi et la réception des travaux. Cette société avait effectué déjà un audit de performance en 2019.

■ **Commissariat de Saint-Cloud** : Les travaux sont en bonne voie et devraient se terminer en décembre prochain.

Edith SAGROUN, Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

■ **Lycée Alexandre-Dumas** : La soirée « Paroles et citoyenneté » est organisée par l'établissement en partenariat avec le Rotary Club vendredi 21 mai aux 3 Pierrots.

■ **Accueil Jeunes** : Un spectacle sera présenté vendredi 25 juin à 19h aux 3 Pierrots, dont il faut remercier le directeur et son équipe pour leur partenariat avec les acteurs de la jeunesse.

■ **Collège Émile-Verhaeren et collège Bergson** : Un concours d'éloquence est organisé par le Lions Club en partenariat avec les Villes de Saint-Cloud et Garches. Il concerne des élèves de 3^e de ces deux établissements scolaires de Saint-Cloud et de Garches. La finale est prévue samedi 3 juillet.

■ **Bourses initiative jeunes** : Le jury se réunira jeudi 24 juin. Les jeunes intéressés sont invités à proposer leurs projets qui pourraient être récompensés.

■ **Conseil des Jeunes** : Il prépare assidûment le forum de prévention des violences qui sera organisé en 2022.

■ **Association La Passerelle** : Elle recherche des bénévoles pour la rentrée prochaine pour venir en aide aux jeunes pour les devoirs du CE1 à la 5^e. L'association est joignable par courriel à passerelle.st.cloud@gmail.com

■ **L'APAJ** : À travers son projet autour du devoir de mémoire, l'association obtient de nombreux soutiens : l'historien Jean-Yves Le Naour, Christine Guillard, maître de conférence à l'université de Paris Nanterre, Larbi Benboudaoud, ancien champion du monde de judo, vice-champion olympique et entraîneur de l'équipe de France féminine.

Edith SAGROUN souhaite aux collégiens et collégiennes de 3^e ainsi qu'aux lycéens et lycéennes de 1^{ère} et de terminale de bonnes révisions pour les épreuves du Brevet et du Baccalauréat.

Jean-Jacques VEILLEROT, conseiller municipal délégué aux bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

■ **Bâtiments communaux** : Piscine municipale : Les travaux de remise en état des faux plafonds s'effectuent dans de bonnes conditions ; l'équipement devrait rouvrir début septembre comme prévu, si les conditions sanitaires le permettent. Le marché de nettoyage : le nouveau prestataire de nettoyage des bâtiments de la commune pour les quatre années à venir a débuté ses fonctions. Le local communal 50, avenue du Maréchal-Foch a été mis à disposition de l'association Espaces chargée de la mise en place de chantiers d'insertion sur la Ville. Travaux d'été dans les écoles : ils se préparent. Trois dossiers prédominent : les sanitaires, les stores et la réfection des plafonds et éclairages.

■ **Hygiène et sécurité** : Commissions de sécurité des établissements recevant du public : des avis favorables ont été accordés à l'IUT, l'institut Saint Pie X et au gymnase Saint-Exupéry.

Claire LOUVET, conseillère municipale déléguée à la Ville numérique

■ **La culture rouverte et les archives de la Ville viennent à vous** : Les Clodoaldiens peuvent désormais consulter de nombreux documents d'archives directement en ligne depuis le site Internet de la Ville et ce depuis mercredi 19 mai. Ce sont près de 200 documents consultables facilement par un moteur de recherche : les bulletins municipaux de la Ville de 1945 à 1985, des photos qui illustrent la Libération à Saint-Cloud et le cadastre napoléonien de 1816. Ces documents historiques numérisés sont conservés aux archives municipales. Ils sont d'incroyables témoins des faits qui ont marqué la Ville tout au long de son histoire. D'autres documents seront mis en ligne au cours de l'année, comme les délibérations des réunions du conseil municipal depuis 1866. Pour y accéder : <https://www.saintcloud.fr/archives-en-ligne>

Mireille GUEZENEC, conseillère municipale déléguée aux Seniors et au quartier Hippodrome/Fouilleuse

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Il est toujours fermé. Les trois agents d'animation sont localisés au Carré et donnent des informations à toutes les personnes intéressées par la vaccination.

Virginie RECHAIN, conseillère municipale déléguée aux Espaces verts

■ **Entretien des espaces verts** : Deux entreprises ont été retenues pour le marché d'entretien : SEM espaces verts et Sports et Paysages. Elles doivent prendre en charge l'entretien et l'aménagement des sites végétalisés selon un cahier des charges pré-défini et ainsi mettre en place la gestion différenciée de nos espaces verts. C'est un véritable plan écologique urbain à l'échelle de la ville qui va hiérarchiser les actions de ces deux sociétés, expertes dans le domaine de l'écologie urbaine.

■ **Chantiers d'insertion** : L'association Espaces a pris ses fonctions sur ces nouveaux chantiers que la Ville lui a confiés depuis mi-avril. Différents travaux d'entretien d'espaces verts ont été réalisés : la tonte au jardin des Tourneroches, au parc Marie-Bonaparte et au cimetière ; le débroussaill-

lage aux talus du Val d'or et du stade des Coteaux, dans la cour de l'école élémentaire du Centre. Espaces remercie la Ville pour la réfection de leur base-vie.

■ **Quai Carnot** : Un nettoyage/débroussaillage/élagage de la partie piétonne, côté Seine va être réalisé.

DIALOGUES DE QUARTIERS

Ils ont eu lieu en visioconférence et ont permis d'échanger avec le maire et les élus municipaux. Les délégués de quartier sont favorables à la prolongation de cette expérience en alternant ces réunions virtuelles - qui ont l'avantage de réunir un public différent - avec les réunions en présentiel.

Mardi 13 avril : QUARTIERS HIPPODROME/FOUILLEUSE ET VAL D'OR : Mireille GUEZENEC et Pauline GEISMAR

Mireille GUEZENEC précise que 90 personnes environ, jeunes, parents et seniors, ont assisté à ce nouveau format lié à la crise sanitaire. La sécurité, la propreté, le bruit, les élagages, le manque de civisme pour le quartier Hippodrome/Fouilleuse ont été les thématiques principales abordées.

Mercredi 14 avril : QUARTIERS CENTRE/VILLAGE ET COTEAUX/BORDS DE SEINE : Nicolas PUJOL et Nathalie MOUTON-VEILLÉ

Quartier Coteaux/Bords de Seine : Nathalie MOUTON-VEILLÉ souligne que plus de 100 personnes ont été connectées pour ces dialogues des deux quartiers. La vie commerciale, les nouvelles constructions, la sécurité, la circulation ont été les thématiques principales abordées.

Quartier Centre/Village : Nicolas PUJOL indique que les trois principaux sujets traités ont été : la sécurité suite aux agressions qui ont eu lieu en début d'année, le parking des hôpitaux, les poubelles et containers en particulier près de petits immeubles et de certains commerces.

Jeudi 15 avril : QUARTIERS PASTEUR/MAGENTA ET MONTRETOUT/COUTUREAU : Diane MICHOUDET et Céline PEIGNÉ

Diane MICHOUDET précise que 80 personnes étaient connectées ce soir-là.

Quartier Pasteur/Magenta : Le marché des Avelines, l'école Pasteur, les différents projets d'urbanisme ont été les sujets présentés. Parmi les questions diverses abordés par les Clodoaldiens, ont été évoqués les encombrants, l'éclairage

public, le stationnement, les équipements des squares et les caméras de surveillance.

Quartier Montretout/Coutureau : Ce nouveau format a favorisé la rencontre virtuelle entre élus et administrés.

Dans l'intérêt de la collectivité, à la fois pour répondre aux interrogations mais aussi prendre en compte les intérêts de chacun, ont été abordés de nombreux sujets variés tels que l'avancement de la construction du marché et l'organisation de son installation temporaire à Stella Matutina; la valorisation du travail des agents sur la propreté du quartier ainsi que les solutions de contournement aux dépôts sauvages d'ordures; les constructions en cours et les bâtiments en attente de transformation (la gare, l'ancien bâtiment universitaire rue Alexandre-Coutureau...).

Compte tenu de la participation massive à cet évènement dont le format pourrait être reconduit post crise sanitaire, il est proposé aux habitants de s'investir dans la vie de quartier et de donner quelques heures de leur temps pour participer à la tenue d'un bureau de vote (inscription sur le site Internet de la Ville).

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 26 : Élection du secrétaire de séance**

En début de séance, **Sacha GAILLARD** est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

■ **Délibération n° 27 : Adoption des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que des modalités du scrutin dans le cadre de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire**

La séance de ce Conseil municipal se déroule en visioconférence, comme la précédente séance du 25 mars 2021. Cette procédure dérogatoire est autorisée par la loi du 14 novembre 2020, réajustée par la loi du 15 février 2021 qui a prorogé l'état d'urgence sanitaire. L'alinéa 2 de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 prévoit en effet que le maire peut décider, dans le cadre de la continuité du fonctionnement des institutions locales, que la réunion de l'organe délibérant se déroule

sans que le public ne soit autorisé à y assister. Les débats sont accessibles de manière électronique à toute personne qui le souhaite pour que le caractère public de la réunion soit respecté. Ils sont ainsi retransmis en direct sur une chaîne Youtube et sont enregistrés. Les modalités techniques qui permettent l'accès en visioconférence au moyen de l'outil ZOOM ont été adressées à l'ensemble des élus.

Le Conseil municipal décide que, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prorogé par la loi du 15 février 2021, les séances de cette assemblée pourront avoir lieu par visioconférence. Dès lors, Il en sera fait mention sur la convocation adressée aux élus. Le caractère public sera assuré par la retransmission des débats filmés en direct. Au moment du vote, le maire appellera nominativement les conseillers et les invitera à annoncer individuellement et clairement leur vote à l'oral : « pour », « contre », « abstention » ou « ne prend pas part au vote », En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le maire reportera ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure en raison de l'incompatibilité de ce secret avec le système dématérialisé de la visioconférence. La séance sera enregistrée et l'enregistrement sera, dès que possible, mis à disposition des élus qui pourront en demander la communication au Secrétariat général des assemblées. Il sera conservé dans les mêmes conditions que les enregistrements précédents. Un procès-verbal retraçant l'intégralité des débats sera établi à l'issue de la réunion.

Le Conseil municipal adopte les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités du scrutin pour toute séance de l'Assemblée délibérante se déroulant en visioconférence conformément à l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020.
34 voix pour : Xavier BRUNSCHVIG vote contre.

FINANCES

Rapporteurs : Nicolas PORTEIX (n° 28, n° 30 à n° 34), Le maire (n° 29), Jean-Christophe PIERSON (n° 35), Françoise ASKINAZI (n° 36)

■ Délibération n° 28 : Avis sur le compte de gestion 2020 du comptable public

Le Conseil municipal émet un avis favorable unanime à l'approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020, qui corrobore les résultats du compte administratif 2020 du maire.

■ Délibération n° 29 : Élection du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2020

Le vote du compte administratif devant l'Assemblée délibérante nécessite l'élection d'un président de séance autre que le maire, qui ne peut être juge et partie et doit donc se retirer. **Le Conseil municipal élit à l'unanimité Ségolène de LARMINAT, première adjointe au maire, pour présider la séance durant la présentation et le vote du compte administratif 2020.**

■ Délibération n° 30 : Adoption du compte administratif 2020

Nicolas PORTEIX, en préalable, rappelle que le compte administratif donne les résultats de l'exécution du budget de l'année précédente. Il compare à cette fin les prévisions et les réalisations en dépenses et en recettes.

Le vote du compte administratif vaut arrêt définitif des comptes et donne quitus au maire de sa gestion pour l'exercice considéré. Nicolas PORTEIX en résume les principales données qui se présentent ainsi :

Sections	Économies sur les dépenses réelles	Différences sur les recettes réelles	Ensemble
Fonctionnement	+ 4 435 089,36 €	+ 568 177,56 €	+ 5 003 266,92 €
Investissement	+ 6 510 300,88 €	- 9 295 749,74 €	- 2 785 448,86 €
Résultats globaux	+10 945 390,24 €	- 8 727 572,18 €	+ 2 217 818,06 €

- L'historique des résultats nets des exercices :

Exercices	Fonctionnement	Investissement	Résultat net excédentaire
2015	2 680 418,45 €	-1 076 390,14 €	1 604 028,31 €
2016	3 972 979,06 €	-1 813 250,01 €	2 159 729,05 €
2017	5 161 325,02 €	-3 383 412,79 €	1 777 912,23 €
2018	4 951 300,04 €	73 941,70 €	5 025 241,74 €
2019	8 454 766,44 €	- 5 648 944,55 €	2 805 821,89 €
2020	5 772 104,31 €	- 3 554 286,25 €	2 217 818,06 €

Les faits marquants de l'année 2020 :

- La création du Territoire Paris Ouest La Défense (POLD) au 1^{er} janvier 2016 a eu pour conséquence la mise en place de nouveaux flux financiers :

* **en recettes** : la commune perçoit de :

- L'État : la part départementale de fiscalité ménage (taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti) ;
- La Métropole du Grand Paris : la dotation part salaire et la part communale garantie de fiscalité économique (attribution de compensation).

* **en dépenses** : la commune reverse à cet établissement public territorial dans le cadre du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) :

- La part départementale de fiscalité ménage (TH et TFNB) ;
- La dotation part salaire (fiscalité économique).

Pour 2020, le montant total du FCCT versé par la ville a été de 8 087 691 € (7 993 581 € en 2019). Ce montant résulte du pacte fiscal et financier négocié entre les douze communes, permettant un équilibre entre chacune d'elles.

- L'évolution de la DGF et des péréquations depuis 2018 :

RECETTES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Évolution CA 2020/CA 2019	
DGF	1 760 769 €	1 534 797 €	1 273 025 €	- 261 772 €	- 17,06 %

DÉPENSES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Évolution CA 2020/CA 2019	
FSRIF	3 198 159 €	3 136 149 €	2 834 443 €	- 301 706 €	- 9,62 %
FPIC	3 186 936 €	3 176 268 €	3 768 422 €	+ 592 154 €	+ 18,64 %
TOTAL	6 385 095 €	6 312 417 €	6 602 865 €	+ 290 448 €	+ 4,60 %

Le FPIC demandé au territoire POLD a été d'un montant de 64 866 614 € (57 446 020 € au CA 2019), réparti de la manière suivante :

- 17 642 553 € payé par l'EPT (17 642 551 € au CA 2019) : 1 469 395 € pour la part de Saint-Cloud (somme identique au CA 2019),
- 47 224 061 € payé par les communes membres (39 803 469 € au CA 2019) : 3 768 422 € payé par Saint-Cloud (3 176 268 € au CA 2019).

Ainsi, la contribution totale de la ville au FPIC au titre de l'année 2020 a été de 5 237 817 €.

- L'impact de la crise sanitaire sur les réalisations 2020

Il a été net sur la section de fonctionnement. Le budget initial a dû être modifié, dans le cadre du budget supplémentaire voté en septembre 2020, pour tenir compte des arrêts de l'activité des services à la population liés aux confinements aux printemps et automne 2020 dans tous les secteurs : petite enfance, éducation, culture, sport, location de salles auxquels il faut ajouter les locations de salles et les redevances d'occupation du domaine public.

- **La section de fonctionnement est excédentaire en 2020 (+ 5 772 104 €) grâce essentiellement à :**

- **des recettes réelles supérieures aux prévisions budgétaires** (mais dans une moindre mesure par rapport à l'exercice 2019) : **+ 565 906 €**. Ainsi sont supérieures aux prévisions les recettes fiscales : + 459 888 €, les droits de mutation : + 370 000 €, le remboursement sur prestations de la délégation pour la restauration collective : + 173 000 €, les dotations et participations diverses (subventions) : + 24 273 €. Les revenus des immeubles et les produits des services sont en baisse sensible : respectivement de 84 098 € et de 62 899 €.

- **des dépenses réelles très inférieures aux prévisions budgétaires** : **- 5 206 197 €** réparties sur différentes imputations dont essentiellement : les charges à caractère général : - 1 666 393 € (essentiellement les contrats, les fluides, les travaux sur la voirie, les achats de prestations, la maintenance), les charges de personnel : - 1 190 069 € dont la baisse est la conséquence d'une gestion très rigoureuse des effectifs et de la rationalisation de la gestion des postes ainsi que de la difficulté à recruter dans certains secteurs, et les dépenses imprévues inscrites au budget supplémentaire mais non utilisées : - 1 098 630 €.

- **La section d'investissement présente un déficit global de 231 587 €**. Compte tenu des résultats antérieurs (- 5 027 531 €) et des restes à réaliser (1 704 832 €), le résultat de clôture fait apparaître un déficit de 3 554 286 €. Ce résultat s'explique par :

- **des recettes réelles inférieures aux prévisions** : **- 930 1859 €**, avec, pour l'essentiel, un emprunt non mobilisé en totalité : - 3 561 000 €, le décalage du programme de cessions... Il faut noter cependant des subventions d'équipement supérieures aux prévisions : + 263 340 €...

- **des dépenses réelles inférieures aux crédits inscrits** : **- 6 510 300 €** avec des travaux sur le bâtiment non réalisés pour 5 138 529 € liés au décalage de l'opération du marché des Avelines ; le report d'opérations de préemption commerciale, de prestations informatiques et d'études sur des projets fonciers. Cette diminution s'explique aussi par des économies réalisées grâce à une politique d'optimisation des coûts, notamment sur les acquisitions de matériel informatique (économie de 78 000 €).

- **La dette de la Ville est de 978 € par habitant au 31 décembre 2020, stable par rapport à l'année 2019** (971 € par habitant au 31 décembre 2019) ;

la moyenne de la dette dans les villes des Hauts-de-Seine était de 1 360 € par habitant au 31 décembre 2019.

Le Conseil municipal approuve unanimement le compte administratif 2020, résultat de l'exercice 2020 du budget de la Ville, qui fait apparaître un excédent global de clôture de 2 217 818,06 €. Le maire n'a pas pris part au vote, conformément à la loi.

■ **Délibération n° 31 : Affectation du résultat de fonctionnement 2020**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du résultat excédentaire de la section de fonctionnement du compte administratif 2020, **décide d'affecter une partie de cet excédent de fonctionnement, soit 3 554 286,25 € au financement des dépenses d'investissement ; le solde positif de 2 217 818,06 € est repris en section de fonctionnement**. (Xavier BRUNSCHVIG et Catherine NADO du groupe Saint-Cloud Rive-Gauche votent contre).

■ **Délibération n° 32 : Bilan des acquisitions et des cessions foncières 2020**

Les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer chaque année sur le **bilan des acquisitions et des cessions foncières** opérées sur leur territoire. **Le Conseil municipal prend acte du bilan 2020 annexé au compte administratif :**

- **Les acquisitions foncières**

Les acquisitions 2020 : 442 965 €

- Local commercial 38, rue Gounod : 291 960 €,

- Appartement au 40-42, rue du Mont-Valérien : 82 005 €,

- Neuf emplacements de stationnement aux Bureaux de la Colline : 69 000 €

Les acquisitions foncières échelonnées : 1 339 415 €

- Deux parcelles 9, rue Sevin-Vincent et 10 bis, rue de Garches pour un montant de 764 415 € (dernière échéance). Il s'agit de terrains rachetés à l'Établissement public foncier d'Île-de-France dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement du périmètre de La Source. Il a été procédé à un paiement échelonné sur trois années de ce bien dont le coût total est de 2 293 243 €.

- Immeuble au 5 bis, rue d'Orléans : 575 000 € en dépenses réelles (dernière échéance), il a été procédé à un paiement échelonné sur six années de ce bien dont le coût total est de 3 500 000 €.

- En 2020, aucune cession foncière n'a été réalisée.

■ **Délibération n° 33 : Taxe foncière sur les propriétés bâties : exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

L'exonération de deux ans de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB pour les constructions nouvelles, les reconstructions et les additions de construction à usage d'habitation), disposition prévue par le Code des impôts, avait été supprimée par délibération du Conseil municipal du 30 juin 2001. L'article 16 de la loi de Finances 2020 réintroduit cette exonération de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2020 pour toutes les collectivités, y compris pour celles qui l'avaient supprimée auparavant comme la Ville de Saint-Cloud. Ainsi dès le 1^{er} janvier 2021, Saint-Cloud, comme les autres communes, peut moduler le taux de l'exonération par tranche de 10 % jusqu'au taux d'exonération minimum de 40 %, pour la part qui lui revient. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction, à 40 % de la base imposable sur tous les immeubles à usage d'habitation.**

■ **Délibération n° 34 : Taxe communale sur la consommation finale d'électricité : exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

L'article 54 de la loi de Finances pour 2021 réforme la taxation de la consommation d'électricité. Il supprime progressivement les taxes locales sur la consommation finale d'électricité en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE). Le taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) fixé à 8 % par délibération du Conseil municipal du 27 novembre 1980, arrêté au maximum de ce que la réglementation permet, continue à s'appliquer. Saint-Cloud, comme les autres communes, doit cependant délibérer pour fixer un nouveau taux pour 2022 qui peut être le même que précédemment ou augmenté au taux maximum de 8,5 %. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) à 8 % à compter du 1^{er} janvier 2022.**

■ **Délibération n° 35 : Annulation de titre sur l'exercice 2021**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renoncer au recouvrement du titre de recettes

n° 114 émis sur l'exercice 2021 pour un montant de 374,65 € concernant l'exonération d'un loyer de février 2021.

■ **Délibération n° 36 : Subvention exceptionnelle à l'association Saint-Cloud Commerces**

La municipalité souhaite apporter son aide aux commerçants de la Ville et en particulier aux restaurateurs fermés depuis près d'un an. Elle organise un grand jeu, en partenariat avec l'association Saint-Cloud Commerces; les gains seront constitués de bons d'achats à valoir chez les commerçants participants. Afin d'apporter son soutien à l'association et aux commerces durement touchés par la crise, **le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Saint-Cloud Commerces une subvention exceptionnelle de 2 000 € au titre de l'année 2021**, la Ville prenant ainsi en charge la moitié du coût de l'animation proposée.

STATIONNEMENT

Rapporteur : Jean-Christophe ACHARD

■ **Délibération n° 37 : Modification des tarifs applicables au stationnement payant sur voirie et hors voirie, ainsi que dans les parkings Joffre et Libération**

Les tarifs visiteurs pour le stationnement en voirie et les tarifs dans les parkings Joffre et Libération n'ont pas évolué depuis 2015.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier les tarifs de stationnement de la manière suivante :

- **Stationnement en voirie** : Il s'agit d'une part d'adapter les tarifs en fin de période de stationnement au-delà de la durée maximale autorisée en raison de l'augmentation du FPS au 1^{er} juillet 2021 de 25 à 30 € : l'effet dissuasif du montant actuel est insuffisant. Et d'autre part d'adopter une politique tarifaire plus différenciée entre la zone résident et la zone rotative. Les tarifs « abonnés » et « invité de résident » ne sont pas modifiés. Les tarifs visiteurs en zone résident, évoluent peu. Les tarifs visiteurs en zone rotative sont augmentés de façon à inciter les usagers à des périodes de stationnement plus courtes dans ces zones, facilitant ainsi la rotation des véhicules en stationnement.

- **Parkings enclos Carnot et Orléans** : Les tarifs du parc Carnot sont diminués et ceux du parc Orléans sont augmentés pour rapprocher leurs montants, ces deux parcs bénéficiant d'un posi-

tionnement similaire avec ceux en voirie pour les durées analogues.

- **Stationnement dans les parkings Joffre et Libération** : Les tarifs sont augmentés, établis en cohérence avec ceux du stationnement en voirie, prenant en compte d'une part leur situation dans des zones où l'offre de stationnement en voirie est réduite, et d'autre part le service qu'ils apportent pour les durées de stationnement longues.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les nouveaux tarifs de stationnement payant sur et hors voirie, ainsi que des parkings Joffre et Libération, applicables à partir du 1^{er} juillet 2021

1) Tarifs proposés pour le stationnement en voirie :

	Zone résident		Zone rotative	
	Actuel	À partir du 1 ^{er} juillet 2021	Actuel	À partir du 1 ^{er} juillet 2021
0h15	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
0h25	0,60 €		0,60 €	
0h30		0,70 €		0,80 €
0h35	0,80 €		0,80 €	
0h45	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,50 €
1h00	1,40 €	1,50 €	1,50 €	2,00 €
1h30	2,00 €	2,20 €	2,10 €	3,00 €
2h00	2,80 €	2,80 €	3,00 €	4,00 €
2h15			10,00 €	12,00 €
2h30			25,00 €	30,00 €
3h00	4,00 €	4,00 €		
4h00	5,00 €	5,00 €		
5h00	6,00 €	6,00 €		
6h00	7,00 €	7,00 €		
6h30	10,00 €	12,00 €		
7h00	25,00 €	30,00 €		

2) Tarifs proposés pour le stationnement dans les parkings enclos Carnot et Orléans :

	Parking Carnot (7h30 à 19h30)		Parking Orléans (7h30 à 19h30)	
	Actuel	À partir du 1 ^{er} juillet 2021	Actuel	À partir du 1 ^{er} juillet 2021
De 0 à 15 mn	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
De 16 à 30 mn	0,80 €	0,80 €	0,70 €	0,80 €
1h	1,60 €	1,50 €	1,30 €	1,50 €
1h30	2,30 €	2,00 €	1,90 €	2,00 €
2h	2,90 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €
3h	4,10 €	4,00 €	3,70 €	4,00 €
4h	5,30 €	5,30 €	4,30 €	5,30 €
5h	6,50 €	6,50 €	4,70 €	6,50 €
6h	7,00 €	6,90 €	5,10 €	6,90 €
7h	7,40 €	7,30 €	5,50 €	7,30 €
8h	7,80 €	7,70 €	5,90 €	7,70 €
9h	8,20 €	8,10 €	6,30 €	8,10 €
10h	8,60 €	8,50 €	6,70 €	8,50 €
11h		8,90 €	7,10 €	8,90 €
12h		9,30 €	7,50 €	9,30 €
Au-delà de 12h		9,40 €		9,40 €
De 19h30 à 7h30	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Dimanche	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Tarif visiteur	45,00 €	50,00 €	45,00 €	50,00 €

3) Tarifs proposés pour le stationnement dans les parkings en ouvrage Joffre et Libération :

	Parking Joffre		Parking Libération	
	Actuel	À partir du 1 ^{er} juillet 2021	Actuel	À partir du 1 ^{er} juillet 2021
De 0 à 15 mn	0,70 €	0,80 €	0,50 €	0,60 €
De 16 à 30 mn	1,40 €	1,60 €	1,00 €	1,20 €
1h	2,50 €	2,90 €	2,00 €	2,30 €
1h30	3,50 €	4,10 €	3,00 €	3,30 €
2h	4,40 €	5,20 €	3,90 €	4,30 €
3h	5,60 €	6,80 €	5,10 €	5,80 €
4h	6,80 €	8,30 €	5,90 €	6,90 €
5h	8,00 €	9,50 €	6,70 €	7,70 €
6h	9,20 €	10,70 €	7,50 €	8,50 €
7h	10,40 €	11,90 €	8,30 €	9,30 €
8h	11,60 €	13,10 €	9,10 €	10,10 €
9h	12,40 €	14,30 €	9,90 €	10,90 €
10h	13,20 €	15,50 €	10,70 €	11,70 €
11h	14,00 €	16,60 €	11,10 €	12,50 €
12h	14,80 €	17,40 €	11,50 €	13,30 €
Au-delà de 12h	15,00 €	18,00 €	11,90 €	14,00 €
Abonnement mensuel	110 €	120 €	100 €	110 €
Abonnement trimestriel	300 €	330 €	270 €	300 €
Abonnement annuel	1150 €	1250 €	1056 €	1150 €
Location annuelle (place affectée)	1500 €	1500 €	-	

■ **Délibération n° 38 : Modification n° 8 à la délégation de service public pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie du 24 février 2010 – Approbation de la convention de mandat.**

Cette délibération à caractère technique, qui doit prendre effet au 1^{er} juin 2021, a pour objet de permettre la modification des modalités de collecte des recettes perçues. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de modification n° 8 à la convention de concession pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie du 24 février 2010 et la convention de mandat. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société Indigo CGST, cette modification, Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société Indigo CGST et le comptable public, la convention de mandat.

VOIRIE, PROPRETÉ ET MOBILITÉ

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 39 : Adhésion de la commune de Loges-en-Josas (Yvelines) au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)**

Le Conseil municipal, unanime, émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Loges-en-Josas (78) au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF), au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité.

VILLE NUMÉRIQUE

Rapporteur : Claire LOUVET

■ **Délibération n° 40 : Convention de création d'un service commun de Système d'information géographique territorial au sein de l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense**

Saint-Cloud travaille depuis 2019 avec les dix autres villes du territoire et les coordinateurs de l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense à la mise en œuvre d'un système d'information géographique (SIG) mutualisé.

Cet outil permettra à la Ville de disposer de données cartographiques nécessaires, d'une part, à l'amélioration de la connaissance de son patrimoine, et d'autre part, à l'illustration de politiques publiques par une meilleure lisibilité de leur mise en œuvre. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de création d'un service commun de système d'information géographique au sein de l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense ; il autorise le maire, ou l'élu délé-

gué, à signer ce document ainsi que toutes les pièces y afférentes.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 41 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} juin 2021**

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. 19 postes sont créés. Les effectifs budgétaires sont portés temporairement à 530. Ce nombre théorique n'est pas le reflet du nombre réel d'agents travaillant pour la Ville. **Ces dispositions sont approuvées unanimement.**

QUESTIONS DIVERSES

1) Le réaménagement de la RD7

Le groupe Saint-Cloud 2020! : « *Ce projet du Département soumis à enquête publique a déclenché une forte réaction des Clodoaldiens (pétition, commentaires enquête publique); ce qui choque le plus étant l'abattage de tous les arbres d'alignement ainsi que de tous les végétaux des berges. Quelle est votre position et comment peut-on faire en sorte que le Département entende les Clodoaldiens ?* » **Pierre BOSCHE**

Le groupe Saint-Cloud Rive Gauche : « Sollicité par de nombreuses associations, estime que le projet du Département est d'un autre temps. Il fait les propositions suivantes pour concilier tous les intérêts :

« · Renoncer à une 2x2 voies au profit d'une 3 voies. Une voie dans chaque sens et une 3^e pour tourner à gauche vers Saint-Cloud quand on va vers Suresnes. Cette solution permet de fluidifier le trafic, de sauver beaucoup d'arbres, de laisser de l'espace pour une vraie piste cyclable, des promenades agréables le long des quais, des places de stationnement, etc.

- *Planter une vraie piste cyclable côté Seine. Cette piste cyclable serait protégée, suffisamment large, sans intersections (sécurité), au bord de l'eau (agréable) et beaucoup plus rapide pour les déplacements du quotidien (vélotaf). Créer également une petite piste cyclable côté bâti pour les enfants et les micro-trajets.*
- *Relier cette piste cyclable au tronçon Pont de Sèvres/Issy-les-Moulineaux, installée, elle, côté Seine et qui est une vraie réussite. Le projet doit*

donc intégrer la création d'une piste cyclable entre le pont de Saint-Cloud et le pont de Sèvres, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

- *Profiter de ce projet pour prolonger la passerelle de l'Avre et créer un accès direct et sécurisé au bois de Boulogne.*
- *Revoir radicalement l'aménagement de la place Georges-Clémenceau et y faire un rond-point type hollandais pour les vélos.*
- *Prévoir une piste cyclable de chaque côté du pont de Saint-Cloud... Alors Monsieur le maire, pourquoi vous entêter à défendre ce projet? Merci de vous engager contre celui-ci et qu'il n'aboutisse pas dans ces conditions.* » **Xavier BRUNSCHVIGG**

Éric BERDOATI ne peut pas répondre à ces questions ce jour. En effet, l'enquête publique sur ce dossier n'est pas achevée, le commissaire enquêteur n'a pas encore rendu ses conclusions Il serait donc inopportun, en tant qu'élu local, d'intervenir tant que son rapport n'a pas été transmis à l'autorité déléguée : le Département, et surtout tant que nous n'en connaissons pas les conclusions. En plus, il pourrait être reproché au maire de Saint-Cloud, candidat aux élections départementales, de prendre appui d'une communication au sein du Conseil municipal dans le cadre de ces élections alors que le droit lui interdit. **Éric BERDOATI** s'est prononcé de nombreuses fois, et de façon très claire, sur ce projet pour lequel la Ville a même ajouté une contribution publique. Il tient à souligner la qualité des aménagements effectués sur les bords de Seine entre le pont de Sèvres et le pont d'Issy-les-Moulineaux. Ce dossier, qui ne va pas aboutir dans l'imédiat, pourra être débattu avec sérénité dans cette instance au cours des mois à venir.

2) Dépôts sauvages d'encombrants : « *De nombreux dépôts sauvages d'encombrants sont constatés dans plusieurs quartiers de Saint-Cloud, comme soulignés lors de plusieurs réunions de quartier ou remontés par des Clodoaldiens. Comment peut-on combattre ce fléau ?* » **Question posée par Catherine GREVELINK du groupe Saint-Cloud 2020!**

Éric BERDOATI remercie Catherine GREVELINK d'avoir posé cette question d'intérêt communal. Ces dépôts sauvages sont hélas réels malgré un cycle de ramassage des encombrants de qualité effectué deux fois par mois. Il a donc été décidé, il y a quelques semaines, de positionner des capteurs ; ils se déclenchent au moment des dépôts, permettant ainsi de détecter et de sanctionner les auteurs de ces comportements qui sont pénalisants pour les riverains et pour la

qualité de vie dans la commune. Le système fonctionne dans de bonnes conditions et devrait donner des résultats, dont Capucine du SARTEL, excusée ce soir, fera part lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

3) Le Clodoald : « Force est de constater que le Clodoald est généralement vide alors qu'il y a une demande de transport intra Saint-Cloud non satisfaite. Que proposez-vous pour faire évoluer l'offre de service ? » **Question posée par Delphine POTIER du groupe Saint-Cloud 2020!**

Éric BERDOATI rappelle que ce bus de dix-neuf places effectue plusieurs itinéraires. Il y a 50 à 60 personnes qui l'empruntent chaque jour, ce qui est peu effectivement. Mais ces personnes sont en grande difficulté de motricité. Ce transport présente donc une vocation sociale dans une commune qui a la particularité d'être en pente. On peut probablement améliorer ce dispositif. Il faut réfléchir avec Jean-Christophe PIERSON à une solution qui prenne en compte le maintien d'un service social d'accompagnement.

4) L'ancienne station-service du boulevard de la République : « Quel est le statut de cette station qui devait être dépolluée par son ancien exploitant ? » **Question posée par Pierre BOSCHE du groupe Saint-Cloud 2020!**

Éric BERDOATI rappelle que la station-service « Oil France » a cessé son activité depuis de nombreuses années. Il s'agit d'une copropriété privée où les copropriétaires étaient en procès et devaient trouver une solution de dépollution située dans les parties communes. Le maire a tenté une médiation entre deux parties qui étaient en conflit et en procédure civile. Un consensus a pu être trouvé et a été acté en assemblée générale extraordinaire en fin d'année 2020. Un accord est donc intervenu pour financer la dépollution et développer ensuite un nouveau projet de commerce. Le site pourra être réhabilité sur un axe structurant de la ville, améliorant ainsi la vie quotidienne des riverains.

5) Parking de la gare du Val d'or : « Il y a beaucoup de nuisances sonores le soir sur ce parking et la Police municipale n'y passe pas. De plus, une pétition vous a été déposée suite aux bruits provoqués par les rails qui ne sont pas soudés les uns aux autres et vous auriez demandé à la SNCF d'effectuer les travaux nécessaires. » **Xavier BRUNSCHVIGG du groupe Saint-Cloud Rive-Gauche**

Éric BERDOATI répond que la Police municipale effectue des rondes régulières sur ce parking, même parfois tard le soir. Les agents ont déjà

constaté des comportements non conformes à la quiétude attendue sur un espace public. Les désagrèments liés aux rails concernent la ligne L, où des travaux conséquents ont été effectués sur les abords des voies. Le maire confirme être intervenu auprès des services de la SNCF en fin d'année dernière.

La séance est levée à 23 h 50

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 27 mai 2021

Le maire


Éric BERDOATI



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 30 mars : 2, bis rue de Nogent (perçement d'une baie)
- 30 mars : 150, rue des Tennerolles (abri de jardin et modification d'un mur de clôture)
- 30 mars : 166, rue Tahère (panneaux photovoltaïques)
- 7 avril : 19, allée du Maréchal-Foch (abri de jardin)
- 7 avril : 160, boulevard de la République (clôtures)
- 8 avril : 18, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny (fermeture d'une loggia)
- 8 avril : 27 bis, boulevard de la République (modification d'une devanture commerciale)
- 9 avril : 86 bis, rue de Buzenval (véranda)
- 9 avril : 20, rue Gounod (modification de baies)
- 9 avril : 106, rue de Garches (ravalement et garde-corps)
- 9 avril : 48, rue Henri-Regnault (aménagement d'une terrasse et création d'un escalier extérieur)
- 21 avril : 102, rue Tahère (construction d'une véranda)
- 22 avril : 6-10, rue Ferdinand-Chartier (ravalement et isolation thermique)
- 22 avril : 152, rue des Tennerolles (ravalement d'un pignon)
- 27 avril : 34, rue des Tennerolles (panneaux photovoltaïques)
- 27 avril : 22, rue du Mont-Valérien (étanchéité des balcons et réfection des garde-corps)
- 27 avril : 272, boulevard de la République (remplacement de fenêtres)
- 27 avril : 8, avenue de Nancy (ravalement et modification de baies)
- 27 avril : 104, rue Tahère (modification de façades et création d'un chien assis)
- 28 avril : 36, rue Armengaud (création de fenêtre de toit)
- 4 mai : Bureaux de la Colline (antennes relais)
- 5 mai : 31 bis, avenue Alfred-Belmontet (réfection de toiture)
- 7 mai : 86, avenue du Maréchal-Foch (remplacement d'une fenêtre de toit)
- 10 mai : 7, rue d'Orléans (réfection de clôture)
- 10 mai : 16 bis, rue des Girondins (création d'une porte-fenêtre)
- 10 mai : 45, quai Carnot (création d'une porte-fenêtre)
- 10 mai : 3, avenue Duval-Le-Camus (aménagement d'une toiture terrasse)
- 12 mai : 154, avenue des Tennerolles (construction d'une véranda)
- 18 mai : 14, rue Laval (remplacement de menuiseries)

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

- 28 avril : 107, rue Tahère (extension d'une maison individuelle)
- 29 avril : 39-43, boulevard Senard (construction d'un immeuble de 20 logements)
- 29 avril : 4, rue de Buzenval (construction d'un immeuble de seize logements – permis modificatif)
- 7 mai : 38-46, boulevard de la République (construction d'un marché couvert)
- 11 mai : 35, rue Gounod (construction d'un logement en surélévation d'un garage)

ACTES ENREGISTRÉS DU 2 MARS AU 2 MAI

NAISSANCES

Léo-Paul Aubry ■ Jasmine Hirn ■ Pacôme Appeyroux ■ Charles Cauchoix Chenel ■ Basile Larue ■ Axel Rambaud Perrineau ■ Malo Souday ■ Éloi Bourdais ■ Pablo Pessoa ■ Sohan Atmane ■ Joanna Estellé ■ Gabriel Toussaint ■ Gabriel Gerin ■ Constance Michon ■ Louise Montoro ■ Clarisse Avart ■ Rachel Morbois ■ Ismael Lufuma Kifuani ■ Matthieu Reculeau ■ Noam Fitoussi ■ Giuliana Fernandes Carvalho ■ Numa Legros ■ Édouard Chaillou ■ Margot Tolédano ■ Manel Haddak ■ Côme Bourgal ■ Léo Thoumsaint ■ Léna Bouveret ■ Aimée de Lavenne de Choulot ■ Ezra Badache ■ Édouard Bouvet ■ Séraphin Schröder ■ Noé Ratsimbazafy ■ Victor Le Tourneur d'Ison ■ Colette Van Regemorter ■ Charlotte Duan ■ Abel Lazaar ■ Olivia N'Guyen-Van

MARIAGES

Aïssata Diallo Bah & Mamadou Barry ■ Eddy Ortega Ocando & Matthieu Chauchard ■ Tünde Bozsvari & Joseph Adjadj ■ Ji Yeon Lee & Adrien Koszul ■ Sema Koç & Frédéric Milliot ■ Marine Delahais & Olivier Chevalier ■ Shaoyang Yu & Kaisheng Liu

DÉCÈS

Marie-France Teillard d'Evry née de Gerault de Langalerie (80 ans) ■ Solange Braud née Chauvière (92 ans) ■ Jacques Anestides (87 ans) ■ Christiane Pierron née Matias (90 ans) ■ Michelle Grégoire née Chevelle (89 ans) ■ Guy Derome (96 ans) ■ Robert De Pass (86 ans) ■ Monique Millet née Miede (88 ans) ■ Monique Orliange née Vigni (84 ans) ■ Georgette Le Clair née Vivier (100 ans) ■ Jeanne Delangle née Cortelezzi (95 ans) ■ Monique Ruchat née Robin (82 ans) ■ André Bernard (70 ans) ■ Philippe Bloch (90 ans) ■ Daniel Petit (89 ans) ■ Françoise Vidal née Mugnier (79 ans) ■ Frédéric Taïeb (63 ans) ■ Éric Thomas (55 ans) ■ Simone Gibert née Gessat (88 ans) ■ Hania Bendjaballah née Tiab (81 ans) ■ Marie Winckler née Boccaccio (91 ans) ■ Odette Gidon (95 ans) ■ Lucienne Gérard (81 ans) ■ Arnaud Ribereau-Gayon (72 ans) ■ Marie-Hélène Claudot née Copper-Royer (86 ans) ■ Simone Butel née Crépin-Leblond (84 ans) ■ Yvonne Nado née Escaffre (87 ans) ■ Michelle Panigel née Gorsse (93 ans) ■ Roger Morel (89 ans) ■ Isabelle Cronier de Mure de Larnage née Pairault-Vergrnaud (62 ans) ■ Kazimierz Krawczynski (98 ans) ■ Louis Millet (99 ans) ■ Giulia Bertozzi née Mancini (96 ans) ■ Lina Peter née Cohen (103 ans) ■ Jean-François Rolland (66 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS D'AVRIL 2021 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,18	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,9	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	9,3	-
Calcium	mg/l	71	-
Chlorure	mg/l	34	250**
Sulfates	mg/l	92,2	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	15	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

GLOSSAIRE DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La **turbidité** de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension (argile, limons, particules organiques colloïdales, plancton, organismes microscopiques) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

Le **pH**, abréviation de « potentiel Hydrogène » est un indice qui traduit la concentration d'ions Hydrogènes dans une solution. Il détermine l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité de l'eau. L'échelle qui sert à le mesurer est comprise entre 0 et 14. Une eau dont le pH est inférieur à 7 est dite acide. Lorsque son pH est supérieur à 7, on dit qu'elle est basique (alcaline) et s'il est égal à 7, l'eau est dite neutre. Le pH d'une eau est directement lié à son origine et à la nature des terrains qu'elle traverse. Suivant sa valeur, il est parfois nécessaire de le rééquilibrer car le pH de l'eau peut avoir de nombreuses incidences sur d'autres paramètres.

Le **magnésium** est un élément très répandu dans la nature, dans de nombreux minéraux et dans les calcaires (2,1 % de l'écorce terrestre). Son abondance géologique, sa grande solubilité, sa large utilisation industrielle font que les teneurs dans l'eau peuvent être importantes (quelques mg/l à plusieurs centaines de mg/l). La plupart des eaux naturelles présentent des teneurs comprises entre 5 et 10 mg/l. Cette concentration est en relation directe avec la nature géologique des terrains traversés. Le magnésium dans l'eau provient de l'attaque par l'acide carbonique des roches magnésiennes et de la mise en solution de magnésium sous forme de carbonates ($MgCO_3$) et de bicarbonates (Mg_2HCO_3).

Les **chlorures**, très répandus dans la nature, généralement sous forme de sels de sodium (NaCl), de potassium (KCl) et de calcium ($CaCl_2$), les ions chlorures (Cl^-) dont la plus grande partie se trouve dans les océans, constituent environ 0,05 % de la lithosphère (partie solide de la sphère terrestre). De façon générale, l'ion chlorure est présent dans toutes les eaux, à des concentrations variables. Dans les eaux de surface, il est présent en faible concentration. Dans les eaux souterraines, la teneur en ions chlorures peut atteindre quelques grammes par litre au contact de certaines formations géologiques.

Les **sulfates**, composés naturels des eaux, les ions sulfates (SO_4^{2-}) sont liés aux cations majeurs : calcium, magnésium et sodium. À part ceux du plomb, du baryum et du strontium, la plupart des sulfates sont solubles dans l'eau. Ils peuvent néanmoins être réduits en sulfure, volatilisés dans l'air en hydrogène sulfure (H_2S), précipités en sel insoluble ou assimilés par des organismes vivants. La concentration en sulfates dans les eaux naturelles est très variable, mais ne dépasse généralement pas le gramme par litre.

L'**ammoniaque**. Sont désignées sous le terme ammoniaque des formes ionisées (ion ammonium NH_4^+) et non ionisées (NH_3) de l'azote ammoniacal. La présence d'azote ammoniacal dans l'eau, comme celle des nitrates, provient de la décomposition des déchets végétaux et animaux. Sous sa forme ionisée, l'azote ammoniacal est peu toxique, mais une forte concentration dans l'eau peut être le signe d'une pollution par des matières fécales ou par des rejets industriels.

Les **nitrites**, (NO_2^-), comme les nitrates, sont présents à l'état naturel dans les sols, les eaux et les plantes, mais généralement en faible quantité. Plus une eau est riche en nitrates, plus le risque est important pour l'homme de consommer des nitrites, car les nitrates se transforment en nitrites dans notre estomac par le phénomène chimique de la réduction (élimination d'oxygène). Une trop forte concentration de nitrites dans l'organisme peut provoquer des maladies graves (des cyanoses notamment), en particulier chez les nourrissons dont l'alimentation est constituée essentiellement de lait réhydraté. La consommation d'eaux trop riches en nitrates est, pour les mêmes raisons, fortement déconseillée aux femmes enceintes.

Les **nitrates** (NO_3^-) résultent de l'oxydation de l'azote organique et sont donc présents à l'état naturel dans les sols et dans les eaux. L'augmentation du taux de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines est due pour une large part à l'enrichissement des sols par des engrais chimiques ou organiques, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées ou mal traitées dans les cours d'eau. Les nitrates en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier pour la santé, c'est leur transformation en nitrites dans l'estomac qui peut être toxique.

Les pesticides totaux. La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par le ruissellement (contamination dans les eaux de surface) ou par leur infiltration (contamination dans les eaux souterraines). Les facteurs influents sur le transfert des pesticides jusqu'au milieu hydrique naturel sont leur solubilité dans l'eau, leur résistance à la dégradation physique et biochimique, la nature du sol, le volume et l'intensité des pluies.

La dureté d'une eau ou son titre hydrotimétrique (TH) exprime sa concentration en sels de calcium et de magnésium. Comme le pH, la dureté est liée à la nature des terrains traversés par une eau. Si l'eau présente une forte concentration de ces sels minéraux, on dit qu'elle est dure (c'est le cas des eaux provenant des sols calcaires). À l'inverse, si cette concentration est faible, l'eau est dite douce, ce qui est le cas par exemple en Bretagne lorsqu'elle provient ou traverse des sols granitiques.

Une eau dure, par son apport en calcium et en magnésium, est bonne pour la santé, mais elle accélère par contre l'entartrage des conduites et réagit mal au savon. À l'inverse, une eau trop douce a tendance à corroder les canalisations.

Le calcium est un métal alcalino-terreux extrêmement répandu dans la nature et en particulier dans les roches calcaires, sous forme de carbonates. Ces sels se rencontrent dans presque toutes les eaux naturelles. Leur teneur dans l'eau, qui peut varier de 1 à 150 mg/l, est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Les sels de calcium sont obtenus en majorité lors de l'attaque de roches calcaires par l'anhydride carbonique dissous (CO₂). Il constitue l'élément cationique dominant des eaux superficielles. Le calcium est l'élément principal de la dureté de l'eau.



Directeur de la publication : Éric Berdoati. **Rédaction :** Pascal Dupuy.
Coordination : Service Communication. **Mise en page :** LUCIOLE • Juin 2021.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.